

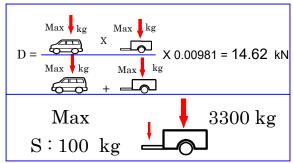
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE MITSUBISHI PAJERO DEPUIS 07/91

N° CE : e11*94/20*1434*00



BOISNIER SAS

REF.: 17076



BOISNIER SAS - 39240 THOIRETTE - FRANCE Tél.:04.74.76.80.53 - Fax : 04.74.76.85.33 E-mail :attelages@boisnier.fr http://www.boisnier.fr



MITSUBISHI PAJERO DEPUIS 07/91

REF.: 17076

Démontage pare chocs : Trous à réaliser :

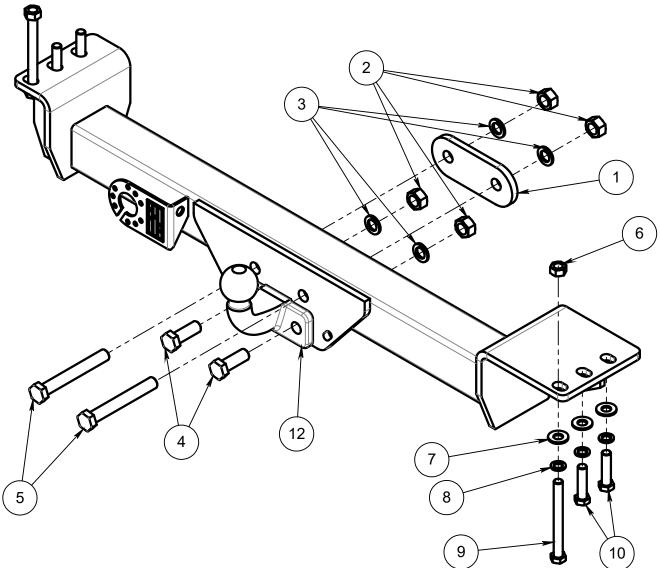
NON NON

Découpe : Découpe visible :

NON NON

- Dégager les 2 feux arrières de pare chocs (4vis).
- Introduire la ferrure sous le véhicule et la solidariser aux longerons au moyen de la visserie fournie conformement au schéma ci dessous (les écrous se mettant par l'ouverture des feux arrière).
- Bloquer toute la viserrie (voir tableau des couples de serrage).
- NOTA: l'axe de la boule ne doit pas se situer à moins de 350mm du sol.

Visserie identique à côté droit



VISSERIE : Diamètre		8	10	12	14	16
Couple de serrage daN.m	C.L 8.8		4.5	8.0	13.0	19.0
	C.L 10.9	3.2	6.5	11.0	17.5	27.0





MITSUBISHI PAJERO DEPUIS 07/91

REF.: 17076

Schéma	Rep	Part Number	DESCRIPTION	QTE
00	1	PV3	PLAQUE VERTICALE N°3	
	2	700.22.16	écrou H DIN 934/ISO 4038 classe 8 M16	4
	3	700.20.16	Rondelle Grower VSK M16 zn	4
	4	700.03.16045	vis EF ISO 4017 M16x45 zn	2
	5	700.00.16120	vis ISO 4014 M16x120 zn	2
	6	700.22.12	écrou H DIN 934/ISO 4038 classe 8 M12	2
	7	700.34.13027025	Rondelle large M12	6
	8	700.20.12	Rondelle Grower VSK M12 zn	6
	9	700.00.12120	vis ISO 4014 M12x120 zn	2
	10	700.07.12050	vis ISO 8765 M12x50x125 zn	4
	11	001001	REZ 50	1



POSE:

INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas ou (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se feranaturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de cablage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicule équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION:

- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :

- S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.
- $\sqrt{\ }$ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.
- Pour connaître le poids tractable MAXI, autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE: N° d'homologation européenne.
-: Date de fabrication.

- VISSERIE:

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA : le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R. 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN:

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE:

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).